

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 192 bis route Départementale 10
13126 VAUVENARGUES
444 657 233 RCS AIX EN PROVENCE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le trois mars,
A 10 heures,

Madame Stéphanie DOCE, épouse LE RAT,

Demeurant 2225 route Départementale 10
13126 VAUVENARGUES,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 90 euros composant le capital social de la Société
« 12 »,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A rappelé l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Et a pris les décisions ci-après :

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 192 bis route Départementale 10 - 13126 VAUVENARGUES au 2225 Route Départementale 10 - 13126 VAUVENARGUES à effet du 3 mars 2025.

Elle a décidé en conséquence de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2225 Route Départementale 10 - 13126 VAUVENARGUES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique Gérante
Stéphanie DOCE LE RAT